

On donnait le nom de *Chef, Kelkhavor* en arménien, à l'intendant des forteresses situées sur les côtes de la mer et des ports. On l'appelait en arabe: *Minaban, Capitaneus* en latin¹⁵⁴.

Le président du tribunal ou le plus haut Juge royal était appelé le *Capitaneus Curiae Regis*. Les autres fonctionnaires subalternes du Tribunal ne nous sont pas connus. Les tribunaux, principalement la Haute-Cour, étaient appelés chez nous *Tarbasse*. Dans les Assises (Chap. XV), le président du Tarbasse est appelé *Duc*; le secrétaire, *Divan-Baschi*, d'un mot turc: et ses subordonnés, *Divandji*, c'est-à-dire, employé au *Divan*, aux cours et aux archives. Il y avait des *Jurés (Yertvadze martig)* en arménien, et des *Notaires, Notarni*.

Les *Chevaliers, (Tziavork)*, étaient réputés la classe la plus haute sous la dynastie des rois de Sissouan: ils participaient aux honneurs civils et militaires en même temps qu'ecclésiastiques. Ils étaient instruits sur les lois féodales. Comme chez les Occidentaux, ils avaient chez nous une haute importance. Ils étaient considérés comme indispensables pour le maintien et l'exécution des lois du pays et pour la prospérité de l'Etat. Chaque prince et baron devait être chevalier et en recevoir le brevet à l'âge prescrit, solennellement et des mains de son Suzerain, dont il devenait le *Chevalier-lige*.

Nos premiers souverains de Sissouan, recevaient du prince d'Antioche le titre de Chevalier, après être restés quelque temps auprès de lui pour s'instruire. Lorsque Léon fit prisonnier le prince Bohémond, il s'affranchit de l'obligation de vasselage, se fit roi et passa dès lors à ses successeurs le droit de donner à leur fils et aux autres princes vassaux le brevet de chevalerie. L'histoire rapporte que Héthoum donna le brevet de chevalier à des étrangers aussi, à des princes latins et à des Antiochiens qui n'étaient nullement ses vassaux.

Les Assises exigeaient qu'on fût dans sa quinzième année pour qu'on eût l'âge convenable d'être créé chevalier. Ailleurs on dit que c'était à quatorze ans. Toutefois, notre histoire nous cite des princes de sang et des nobles, faits chevaliers, avant ou après l'âge prescrit. Par exemple, Héthoum I fit, en 1259, délivrer le brevet de chevalier à son fils Thoros qui avait alors plus de quinze ans. Son successeur et fils aîné, Léon II, fit chevalier ses deux fils Héthoum II et Thoros,

¹⁵⁴ Les Capitaines d'Aïas étaient:

1304. Sire Licos et Galafan.

1310. Manuel de Bullon, cousin de Héthoum II

1314. Sire Thoros Michaëlentz (de Michel).